



Paul Weis, administrateur délégué de Kiowatt, a signé hier une convention avec Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable (de g. à d.).

Kiowatt, un projet puissant

La société Kiowatt va créer au Luxembourg une usine de cogénération d'envergure à Roost, permettant au pays d'allier économie moderne et objectifs écologiques.

En signant, hier, une convention avec la société Kiowatt, qui va installer une centrale de cogénération à Roost, les ministres Jeannot Krecké et Marco Schank ont montré qu'économie et écologie sont compatibles.

De notre journaliste
Delphine Dard

Le gouvernement luxembourgeois a décidé de soutenir, via ses aides prévues pour la protection de l'environnement, le projet de la société Kiowatt qui va créer une installation de cogénération à Roost. La société Kiowatt est née en 2008 de l'alliance de LuxEnergie et de WoodEnergy, appartenant au groupe belge François. L'idée de cette alliance était de créer une société capable d'être active à un large niveau dans le secteur de la biomasse. La société produit également des granulés à partir de rebut de bois (bois usagé) pour les chaudières.

Kiowatt va lancer son premier projet à grande échelle grâce à un investissement de 30 millions d'euros à Roost, où une unité sera créée. Le gouvernement n'a pas souhaité donner le montant exact de l'aide qu'il a accordée à Kiowatt. Toutefois, selon la loi relative au régime d'aide à la protection de l'environnement, il est notifié que le gouvernement peut aider un projet de cogénération à hauteur de 45 à 65 % de son investissement total, ce qui se traduit par une fourchette comprise entre 13,5 et 19,5 millions d'euros.

Un projet à double valeur

Cette unité de cogénération, qui créera donc de l'électricité à partir de la combustion du bois, aura une puissance thermique de 17 MW et une puissance électrique de 2,6 MW. Ce projet, dont la mise en ser-

vice est prévue en 2013, permettra de produire chaque année 21 GWh d'électricité renouvelable et 93 GWh/a de chaleur renouvelable.

L'installation aura une double valeur économique et écologique : elle permettra en effet de valoriser sous forme de biomasse 32 000 tonnes de bois usagé d'origine luxembourgeoise, qui est actuellement exporté et ne bénéficie donc pas au territoire sous forme d'énergie renouvelable. Par ailleurs, elle permettra chaque année de réduire de plus de 55 000 tonnes les émissions de CO₂.

Le projet correspond tout à fait aux ambitions du gouvernement consistant à faire du Luxembourg un pays plus vert et permet dans le même temps de nourrir d'autres projets de diversification économique. L'électricité produite par le futur site va en effet être utilisée pour refroidir le nouveau centre de données de LuxConnect à Roost, faisant de lui le premier datacenter vert du

pays. D'autre part, le site de cogénération permettra de sécher 63 000 tonnes de bois frais chaque année pour produire des granulés de bois à réinjecter au Luxembourg et ailleurs, dans des projets de cogénération. Enfin, il est envisagé que l'usine alimente à terme en chaleur la zone d'activités Klengbousbiert à Bissen.

Le projet apporte donc une valeur ajoutée à l'économie du pays (15 emplois seront de plus créés sur le site) et a donc reçu le soutien entier, hier, du ministre de l'Économie, Jeannot Krecké. Mais il est aussi très important sur un plan environnemental et a également reçu le soutien du ministre délégué au Développement durable, Marco Schank. En effet, à terme, cette centrale permettra à elle seule de produire 5 % du total à réaliser sur le territoire en matière de production d'électricité, chaleur et froid à partir d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.